

Conseil Communautaire du 7 janvier 2017 Compte rendu

Mr Joël ABBEY a procédé, en qualité de Président de transition, à l'installation du Conseil communautaire.

Mme Anne-Lise LORAIN a été désignée secrétaire de séance.

Mr Gérard STURER, doyen d'âge a alors pris la présidence de l'assemblée afin de procéder à l'élection du Président de la Communauté de communes.

Il a vérifié par un appel nominatif que les conditions de quorum étaient remplies et rappelé les règles du scrutin.

Mr Joël ABBEY et Mme Anne-Lise LORAIN ont été désignés comme assesseurs.

Mr Gérard STURER a procédé à l'appel à candidature : Mme Marie Claire BONNET VALLET et Mr Raoul LANGLOIS se sont déclarés.

Après un 1^{er} tour de scrutin, Mr Gérard STURER a proclamé Mme Marie Claire BONNET VALLET installée comme Présidente, celle-ci ayant obtenu 38 voix contre 18 pour Mr Raoul LANGLOIS et 1 blanc.

Mme Marie Claire BONNET VALLET s'est ensuite adressée à l'assemblée :

« Je remercie, très sincèrement et chaleureusement les délégués communautaires qui ont choisi de m'accorder leur confiance, dans leur majorité. C'est une confiance qui m'honore, et qui m'engage, à bien faire mon travail et à m'appliquer scrupuleusement les articles de la Charte de l'élu que nous allons lire dans quelques instants.

Je remercie aussi ceux qui ont choisi de ne pas m'accorder leurs suffrages, leur choix est une invitation. En effet, la confiance se gagne par le travail, indissociable, absolument indissociable, de l'intérêt communautaire. Je vais continuer à travailler pour vous convaincre car c'est notamment sur ces 2 points que je souhaite désormais avoir votre adhésion à toutes et tous. Il n'a pas de travail possible sans unité.

Je salue Raoul LANGLOIS à l'issue de ce vote. Je ne doute pas, devant vous tous, que nous ayons en partage cette volonté de faire avancer le territoire.

Je tiens à remercier également les 2 présidents de séance qui se sont succédé aujourd'hui :

Joël ABBEY, a qui revenait l'honneur d'installer ce 1er conseil communautaire unifié. J'associerai Jean-Paul VADOT puisque ces 2 présidents ont travaillé (avec les VP, les DGS, les agents) de concert et dans un état d'esprit très apaisé et constructif à la réalisation de la fusion.

Gérard STURER qui a présidé, de mains de maître et d'expérience à cette élection ;

En tous cas c'est avec une certaine émotion que je prends le relais, devant vous tous, de la présidence de cette communauté de communes.

En votre nom à tous, je remercie Monsieur le Maire de Poncey-les-Athée, Philippe DEVEAUX, cher Philippe, qui nous accueille ce matin. D'autres maires s'étaient spontanément manifestés, ils se reconnaîtront, merci à eux.

Je terminerai ces remerciements en m'adressant à notre DGS, Charly VIARD, pour le remercier de l'organisation scrupuleuse de ce 1er Conseil communautaire. Il voudra bien étendre le remerciement des élus à l'ensemble des personnes qui l'ont accompagné dans cette tâche et je salue à cette occasion Odile DEMOLOMBE, DGS de la communauté de communes de Pontailler jusqu'au 31/12/2016.

Avant de poursuivre avec les différentes étapes qui nous attendent dans les semaines et les mois à venir, et si ces remerciements n'appellent pas de commentaires particuliers de votre part, je vais procéder à la lecture de la Charte de l'élu local, qui a également été diffusée à l'ensemble des conseillers :

Depuis la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, une charte de l'élu local définit les principes déontologiques qui encadrent l'exercice du mandat. Lors de l'installation d'une nouvelle assemblée locale, après élection de ses membres, le président doit donner lecture de la charte de l'élu local et chaque conseiller doit être destinataire du document.

Texte de la charte de l'élu local

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Il va sans dire que je m'applique dès à présent ces engagements

Ma feuille de route sera la suivante : mettre en œuvre la fusion, exercer toutes les compétences que la loi impose mais aussi celles dont le territoire a besoin, représente un triple défi. Il n'y aura pas de choix d'investissements futurs et de développement si nous ne réussissons pas à relever ces défis ensemble.

1/ Il y a des enjeux simples, ceux de tous les élus locaux :

- Faciliter la vie de nos concitoyens vivants dans nos 35 communes,*
- Continuer à développer les conditions de l'attractivité de notre territoire,*
- Garder à l'esprit le souci constant d'une fiscalité supportable pour nos concitoyens, en lien avec les services apportés par les communes et la Communauté.*

Pour réussir cela dans les 3 ans qui viennent, la Communauté de communes doit se mettre en ordre de marche avec une feuille de route :

- Organiser la collectivité en respectant à la fois le maillage indispensable à la proximité des services territoriaux (petite enfance, jeunesse et autres services à la personne) et une rationalisation indispensable pour se donner la possibilité d'investir demain.*

Lorsqu'une compétence obligatoire est exercée de manière différenciée, par zonage (collecte et gestion des déchets, périscolaire), chaque mode de gestion devra être évalué de manière à déterminer le coût par habitant réel, par rapport au niveau de service reçu. Cette évaluation sera la base de l'harmonisation des compétences à terme.

- Assurer le financement de toutes les compétences obligatoires dont elle aura la charge. La fusion et l'exercice de nouvelles charges rendent indispensables la réflexion et le choix d'une fiscalité professionnelle adaptée, qui tienne compte de l'intérêt communautaire, c'est à dire de la pérennité du fonctionnement autonome de l'EPCI ! L'intérêt communautaire est aussi un garant de la santé financière de nos communes.*

- Engager une réflexion immédiate sur l'exercice et le coût des compétences à venir : GEMAPI, eau et assainissement.*

- Structurer un véritable Pôle d'attractivité et de développement territorial qui se décline en développements économique, touristique et culturel.*

- Monter en puissance dans l'appui aux communes en terme de mutualisation et d'ingénierie (cellule marchés publics, pôle secrétariat...)*

Pour tenir ce CAP, la Communauté de communes doit également s'assurer d'un certain nombre de synergies. Sur notre territoire, la collaboration Intercommunalité-Conseil départemental-PETR est essentielle car c'est l'échelle de nos actions de proximité.

C'est aussi le moyen de s'inscrire dans la recherche de financements régionaux, nationaux et européens, indispensables à notre développement.

2/ Une organisation et une gouvernance au service de ces enjeux :

Je souhaite vous proposer une organisation qui permette de répondre à ces enjeux

La Communauté de communes sera structurée autour de 3 pôles et un pôle d'appui réunissant les fonctions supports (RH, finances, services techniques).

- *Pôle de l'attractivité et du développement territorial qui regrouperait le développement économique, le développement touristique et le développement culturel, facteur fort d'attractivité et vecteur d'éducation.*
- *Pôle des solidarités sociales : petite enfance, enfance, périscolaire, politique jeunes, mais aussi action sociale dans son volet prévention..., son volet éducation RASED, CLIS, et enfin son volet services à la personne et maison des services ainsi que le funérarium.
Mais aussi la question de la modernisation de la collectivité et des nouvelles technologies et de la réduction de la fracture numérique.*
- *Pôle Cadre de vie : Environnement et gestion des déchets, Politique de l'habitat, Plan climat air énergie territorial, mobilité, perspectives nouvelles compétences (GEMAPI, eau et assainissement)*

La gouvernance sera issue de cette réflexion : ce sont ces blocs de compétences qui déterminent comment organiser les vice-présidences qui seront au nombre de 9 avec un conseiller communautaire ayant une délégation liées aux futures compétences et qui aura donc vocation à devenir VP quand elles seront effectivement exercées.

Le Bureau sera complété de 9 autres membres avec 2 points de vigilance dans sa constitution :

- *Pour recueillir l'adhésion et l'appropriation des enjeux par chacun, un Bureau comprenant environ 1/3 des délégués communautaires, ce qui correspond à la pratique des 2 anciennes communautés de communes*
- *Une répartition homogène entre les différentes composantes de notre territoire*

Le nombre de places de VP et de membres au Bureau sera proposé au vote lors du prochain Conseil Communautaire et conformément au CGCT.

Le travail en Commission intérieures sera essentiel et je ne souhaite pas qu'on les multiplie : 3 + RH finance+ commissions règlementaires (CAO, ...)

Concernant les indemnités des élus, dès la semaine prochaine je vais travailler avec le DGS pour reprendre les montants du poste de charges correspondant à ces indemnités dans les 2 anciennes communautés de communes de manière à vous faire une projection pour notre nouvelle collectivité et vous la soumettre. Je ne vous cache pas que les temps sont à la rigueur. On ne peut engager une fiscalité vis à vis des citoyens qui ne soit pas en cohérence avec le niveau d'indemnité que l'on s'applique à soi-même.

Il y a une nouvelle strate (+ 20 000 habitants) mais je répugne pour ma part à faire payer au citoyen le coût de la fusion. Ce n'est pas de la démagogie mais de la cohérence et une certaine exemplarité.

Néanmoins, il n'y a pas de tabou vis à vis de ces indemnités. Il faut aussi que les élus qui s'engagent, présidente et VP aient une juste indemnisation au regard du travail qui va leur être demandé.

L'engagement :

Le travail va être important, la taille de la collectivité et les chantiers auxquels on va devoir s'attacher l'exigent. Une VP, vous le savez ce n'est pas une chaise qu'on prend autour d'une table mais c'est un véritable engagement.

A ce titre je demanderai, aux VP de travailler eux-mêmes à une feuille de route pour les 3 ans qui viennent et sur les blocs de compétences qui les concernent, afin qu'elle soit discutée, en Bureau d'abord puis présentée en Assemblée communautaire.

L'état d'esprit :

Devant vous tous, je forme le vœu de l'état d'esprit communautaire, qui doit tous nous rassembler.

La communauté de communes, c'est la recherche d'un équilibre précaire mais indispensable. Nous avons tous dans nos communes, plus ou moins, selon la taille et l'histoire, des oppositions, des équilibres qui nous sont propres, des intérêts communaux et c'est bien légitime. Mais il est indispensable que les intérêts particuliers prennent le 2nd plan quand nous siégeons, toutes et tous à la communauté de communes. Les conflits, lorsqu'il y en a dans les communes (et il n'y en a pas forcément) ne doivent pas trouver leur résolution au sein de la communauté de communes.

On a tous intérêt à ne pas se laisser enfermer dans des pièges que nous tend le passé, la fusion est encore à réussir. Cela dépend d'entre nous et de notre volonté mais, ne nous y trompons pas, on a tous à y gagner. Dès demain et Nathalie ROUSSEL, qui siège à la Région le sait bien, les territoires seront en compétition les uns avec les autres ! Ne soyons pas naïfs ou inconscients, l'énergie dépensée en querelles intestines n'est pas consacrée au travail productif pour le territoire. En tous cas, à la place qui est la mienne, je veillerai à l'impartialité.

J'ai une conviction, et c'est même une des raisons profondes de mon engagement, nous avons les atouts, qui garantissent la qualité de vie et un tissu social, nous avons les atouts pour devenir un de ces territoires d'équilibre que j'appelle de mes vœux, avec vous tous. »

Mme Marie Claire BONNET-VALLET propose de clore cette 1^{ère} séance en donnant rendez-vous le 18 janvier prochain à 18 heures pour le prochain Conseil communautaire. Mr Raoul LANGLOIS demande à prendre la parole pour attester de son engagement à travailler dans un esprit constructif au service du territoire.

La séance est levée à 11 h 40.